

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE**

**SEANCE DU MARDI 14 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de février, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

**Présents :** CAPINIELLI Marie-Josèphe, MARCHETTI François, MORETTI Jean-Baptiste, POLI Pierre, SEITE Jean-Marie, SUZZONI Etienne.

**Secrétaire de séance :** CAPINIELLI Marie-Josèphe

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Vu la délibération du comité syndical du PETR du Pays de Balagne n°2022/012 portant sur la demande de soutien financier pour l'aménagement d'une voie verte en Balagne de Bodri à Sainte Restitude.

Le Président expose au comité syndical que le Pays de Balagne bénéficie d'une subvention de 397 874.40 € de crédits FEDER/FSE 2014-2020 au titre de l'opération « aménagement d'une voie verte entre Bodri (commune de Corbara) à Sainte Restitude (commune de Lumio) ». L'acte attributif de l'aide européenne n°424SAEUFEDER13i date du 22 novembre 2022.

Le Président souligne que le Pays de Balagne a confié le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de cette voie verte à la société Hamac Paysage, pour un montant de 53 000 € HT.

Considérant que le montant de la mission de MOE est plus important que l'estimation du projet initial soit 45 213 €, il est nécessaire aujourd'hui de faire une demande d'avenant à la convention attributive de subvention qui prend en compte ce surcoût à hauteur de 7 787 €.

Le nouveau plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Nouveau plan de financement REACT EU – aménagement d'une voie verte entre Bodri (commune de Corbara) à Sainte Restitude (commune de Lumio)			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	452 130 €	Subvention FEDER React'EU (80%)	404 104 €
Maitrise d'œuvre	53 000 €	Autofinancement (20%)	101 026 €
<b>TOTAL</b>	<b>505 130 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>505 130 €</b>

Le Comité syndical, après en avoir débattu,

Décide à l'unanimité, de modifier l'acte comme suit :

- De tenir compte du nouveau plan de financement indiqué ci-dessus ;
- Autorise le Président à solliciter l'ensemble des financements correspondants.

**Pour extrait conforme.**

Fait et délibéré, le 14 février 2023



Le Président, Monsieur Pierre POLI



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 6	Absents 4	Excusés 4
VOTE PUBLIC		
Pour 6	Contre 0	Abstentions 0

**Délibération n°2023/003**

**Date de convocation :** 07/02/2023

**Date d'affichage :** 15 /02/2023

**OBJET : Modification de la demande de soutien financier dans le cadre du programme européen React EU**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20230214-2023-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2023

Affichage : 15/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

